



UN CLIMAT DÉSASTREUX

LA CRISE CLIMATIQUE EXPOSE LES TRAVAILLEURS À DES RISQUES POTENTIELLEMENT MORTELS

Chaud, froid, humide et déchaîné : le climat devient de plus en plus imprévisible et extrême. La CSI se penche sur les nouveaux risques engendrés par la crise climatique, qui ont amené à faire de la préparation aux situations d'urgence un volet essentiel de la politique de sécurité sur le lieu de travail.

TABLE DES MATIÈRES

BLESSURES DUES AUX FORTES CHALEURS	6

MALADIES LIÉES À LA CHALEUR	8

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES	10

LE PROBLÈME DE LA POLLUTION	13

RISQUE D'INFECTION	15

RESSOURCES	18

RÉFÉRENCES SÉLECTIONNÉES	18

Nous sommes confrontés à bien plus qu'une vague de temps instable. Dans une déclaration publiée en décembre 2023, l'**Organisation mondiale de la santé** (OMS) souligne que l'année a été marquée par « une augmentation très inquiétante des catastrophes liées au climat, notamment des incendies de forêt, des vagues de chaleur et des sécheresses, entraînant des déplacements de populations, des pertes agricoles et une pollution atmosphérique accrue ».

Une telle situation a posé de gros problèmes dans le monde du travail. Si les blessures, le stress et les douleurs physiques restent des problématiques centrales pour les responsables syndicaux en charge de la sécurité, la crise climatique soulève une nouvelle question qui tend à s'imposer dans le programme des comités de sécurité : la préparation aux situations d'urgence.

Que vous exerciez un métier sous un soleil de plomb ou que vous deviez braver les éléments pour vous rendre au travail, l'évolution du climat a rendu le travail et, dans une plus large mesure, l'accès au travail de plus en plus difficiles pour bon nombre de travailleurs.

En réponse à l'accélération de la crise climatique, la Confédération syndicale internationale (CSI) a déclaré que le thème de la **Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs**, célébrée le 28 avril 2024, serait « Les risques climatiques pour les travailleurs ». La CSI affirme que les conditions météorologiques extrêmes et l'évolution des modèles climatiques représentent une menace pour la sécurité et la santé des travailleurs.

Working in a bad climate



JOURNÉE D'ACTION : la CSI a déclaré que les risques climatiques pour les travailleurs seraient le thème de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs, le 28 avril 2024. Rendez-vous sur les pages web des ressources et événements de la CSI-Hazards www.28april.org #iwmd24.

Illustration : Ned Jolliffe/Rory O'Neill

Le nombre de décès et de maladies imputables aux fortes chaleurs a explosé parmi les travailleurs de l'**agriculture**, de la construction et d'autres secteurs d'activité en plein air, précise l'organisation syndicale mondiale. Travailler dans des conditions météorologiques extrêmes engendre de la fatigue, ainsi qu'une augmentation des blessures sur les lieux de travail et diverses pathologies liées au stress.

Les emplois à risque ne sont pas toujours facilement identifiables. Durant les vagues de chaleur de 2023, les agents des services postaux et les chauffeurs-livreurs comptaient parmi les travailleurs décédés des suites d'un coup de chaleur pendant leur travail. Il y a de bonnes raisons de s'inquiéter face à des employeurs et des régulateurs qui ne traitent

pas le problème avec tout le sérieux qu'il mérite.

À la suite du décès d'un facteur victime d'une insolation à Dallas, les services postaux américains ont reçu une amende de seulement 15.625 USD pour ne pas avoir protégé leurs employés contre les fortes chaleurs.

Eugene Gates s'est effondré alors qu'il distribuait le courrier le 20 juin 2023, une journée pour laquelle les services météorologiques nationaux des États-Unis avaient émis un avertissement de fortes chaleurs. Son syndicat, la *National Association of Letter Carriers*, qui recense une série de récents décès d'agents des services postaux liés à la chaleur sur le lieu de travail, a déclaré que Gates faisait partie des milliers de facteurs qui n'ont reçu aucune formation ou protection adéquate pour assurer leur sécurité contre les fortes chaleurs, conformément à la politique des services postaux.

Selon le syndicat, les responsables des services postaux auraient « falsifié » les données officielles pour dissimuler l'absence de formation.

Dans une note d'information intitulée **Santé et sécurité dans le cadre d'une transition juste**, publiée en septembre 2023, l'Organisation internationale du Travail (OIT) souligne : « Sans la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces, la crise climatique est susceptible d'augmenter le risque de blessures, de maladies et de décès pour les travailleurs en raison du stress thermique, des phénomènes météorologiques extrêmes, de l'exposition à des produits dangereux, de la pollution atmosphérique et des maladies infectieuses, entre autres. »

L'OIT ajoute : « De nombreux effets sur la santé des travailleurs sont liés au changement

climatique, notamment les blessures, les cancers, les maladies cardiovasculaires, les affections respiratoires et l'incidence sur leur santé psychosociale. Selon les estimations, le nombre de décès enregistrés au niveau mondial parmi la population active a augmenté en raison de l'exposition à des températures élevées. »

En juin 2023, la **discussion générale sur une transition juste à la Conférence internationale du Travail de l'OIT** a insisté sur la nécessité de « mettre en œuvre d'urgence et appliquer des mesures de santé et de sécurité au travail à l'intention de tous les travailleurs concernés par des dangers climatiques et des phénomènes climatiques extrêmes, en luttant contre les conséquences de ceux-ci pour la santé mentale et physique et en promouvant des milieux de travail sûrs et salubres ».

Renforçant ce message, le guide de l'OIT consacré aux impacts du changement climatique sur la santé et la sécurité au travail, publié en avril 2024, s'appuie sur des « **preuves formelles** démontrant que le changement climatique et la dégradation de l'environnement présentent un risque accru de lésions, maladies et décès liés à l'activité professionnelle des travailleurs ».

Cette recherche indique que, dans de nombreux cas, il ne s'agit ni d'un hasard ni d'un coup de malchance inévitable.

Dans une étude publiée en 2024 dans la revue universitaire *Annals of the American Association of Geographers*, une équipe internationale de chercheurs a examiné les liens entre le commerce mondial et les risques associés au changement climatique auxquels sont exposés les travailleurs et est arrivée à la conclusion suivante : « Ils mettent en avant l'influence économique par rapport aux risques environnementaux, la manière dont les impacts

du changement climatique s'articulent à travers des processus économiques mondiaux intrinsèquement dynamiques et connectés aux processus mondiaux du commerce. »

L'équipe, composée de chercheurs du Bangladesh, du Cambodge, du Sri Lanka et du

Royaume-Uni, souligne encore que « partout où l'on applique le prisme de la vulnérabilité climatique, on observe l'omniprésence de facteurs non résilients tels que la précarité et les inégalités ». Autrement dit, les catastrophes « ne sortent pas de nulle part », mais sont la conséquence de l'injustice sociale.

BLESSURES DUES AUX FORTES CHALEURS

Une hausse des températures entraîne une hausse du nombre de travailleurs blessés sur leur lieu de travail.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) des Nations unies estime que, en 2020, il y aurait eu dans le monde 22,85 millions d'accidents du travail, 18.967 décès et 2,09 millions d'années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) perdues en raison de blessures attribuables à l'exposition à la chaleur sur le lieu de travail.

Une [étude de l'UCLA](#) publiée en 2021 a révélé qu'une hausse des températures sur le lieu de travail, même légère, donnait lieu à 20.000 blessures supplémentaires par an en Californie, représentant un coût social de 1 milliard USD.

L'étude a démontré que les journées où les températures dépassent les 32 °C, le risque de voir des travailleurs se blesser est de 6 à 9 % supérieur par rapport aux journées plus fraîches. Lorsque le thermomètre dépasse 38 °C, le risque de blessures augmente de 10 à 15 %.

Les auteurs ont indiqué que leur étude faisait écho aux résultats d'une autre [étude réalisée en 2019 par le National Bureau of Economic Research](#) qui a identifié la corrélation entre les températures extrêmes et l'augmentation des risques de blessures dans l'industrie minière aux États-Unis.

Selon une note d'information publiée en mai 2023 par le groupe de réflexion américain [Public Citizen](#), pour chaque augmentation de 1 °C au-dessus de la température ambiante, on enregistre une augmentation de 1 % du nombre de blessures, l'impact étant encore plus marqué en cas de températures plus élevées.

Certaines professions sont particulièrement exposées aux risques.

Une recherche portant sur la production de briques en Asie du Sud publiée en 2024 dans la revue [Annals of the American Association of Geographers](#) souligne : « Comme en Inde, les briques sont fabriquées durant les périodes les plus chaudes de l'année. Les travailleurs sont obligés de travailler sous la lumière directe du soleil et ont peu accès aux espaces ombragés. »

Photo : Jawad Qasrawi



DITES NON : avec l'accélération de la crise climatique, les travailleurs seront de plus en plus souvent exposés à des dangers « naturels » sur le lieu de travail, met en garde un rapport du US National Employment Law Project. Ce rapport souligne que les travailleurs devront de plus en plus souvent faire valoir leur droit de refuser un travail réputé dangereux et devront acquérir de nouveaux droits.

Preuves à l'appui, cette recherche indique : « La plupart des travailleurs de l'industrie sont en situation de servitude pour dettes, ainsi que leurs familles dans de nombreux cas, et travaillent dans des conditions insalubres pouvant entraîner la mort pour pouvoir s'acquitter des intérêts de leurs dettes à long terme accumulées à l'extérieur. Sous cet angle, l'importance de cette question est considérable. »

D'autres métiers exercés en extérieur présentent des risques prévisibles, mais évitables. Un article publié en 2019 dans l'*American Journal of Industrial Medicine* indique : « Entre 1992 et 2016, les travailleurs de la construction, qui représentent 6 % de l'ensemble de la main-d'œuvre, ont enregistré 36 % de tous les décès imputables à la chaleur sur le lieu de travail. Les températures moyennes de juin à août ont augmenté progressivement au cours de la période couverte par cette étude. La hausse des températures estivales de 1997 à 2016

correspond à une augmentation du nombre de décès liés à la chaleur. »

L'agriculture est également un métier à haut risque, comme en témoigne un article paru en 2015 dans l'*American Journal of Industrial Medicine* arrivant à la conclusion que les travailleurs de ce secteur ont 35 fois plus de risques de décéder à cause de la chaleur que les travailleurs d'autres secteurs.

Il ressort d'un article publié en 2018 dans le *Journal of Nursing Scholarship* que, en une seule semaine, 84 % des travailleurs agricoles de Floride ont signalé au moins un symptôme de maladie causée par la chaleur, 40 % en ont signalé au moins trois.

Bien qu'il soit relativement facile de mettre en place des mesures de protection et de prévention des accidents, les législatures des États américains de **Floride** et du **Texas**

ont annulé les ordonnances locales rendant obligatoires l'approvisionnement en eau, les temps de pause et l'accès à des espaces ombragés pour les travailleurs exerçant leur métier en plein air sous des températures élevées.

Certains produits agricoles comme l'huile de palme (utilisée dans l'industrie alimentaire, les détergents et comme épaississant pour les cosmétiques), issus des plantations et des usines de traitement du Brésil au Ghana, en passant par la Malaisie, et employant plus de 1 million de travailleurs dans le monde, sont essentiellement des produits industriels destinés à l'exportation, plutôt que des denrées alimentaires de base. Conséquence, la plupart des recherches qui étudient l'impact du changement climatique sur ce type d'industrie ont principalement analysé les **dommages potentiels causés aux cultures** et non aux **travailleurs**.

Si le coût du travail dans de mauvaises conditions est en grande partie supporté par les travailleurs, leurs familles et leurs communautés, cela peut également avoir un impact sur les résultats financiers. Les températures élevées diminuent la productivité de la main-d'œuvre : soit il fait trop chaud pour travailler, soit les travailleurs doivent ralentir leur cadence de travail. En 2019, l'OIT a prévu, à l'horizon 2030, une perte de 2,2 % du nombre total des heures de travail dans le monde en raison de températures élevées – une perte de productivité correspondant à 80 millions d'emplois à temps plein.

Un rapport de l'OIT publié en 2019, intitulé *Travailler sur une planète plus chaude : l'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent*, arrive à la conclusion que, si rien ne change, ce problème pourrait faire chuter le PIB mondial de 2,4 milliards USD en 2030.

MALADIES LIÉES À LA CHALEUR

En 2024, sur la base d'une analyse mondiale des modèles climatiques, des projections de températures mondiales, des données sur la main-d'œuvre et des informations concernant la santé au travail, l'OIT a calculé qu'au moins 2,41 milliards de travailleurs à temps plein ont été exposés à des températures élevées sur leur lieu de travail en 2020. Pour un grand nombre d'entre eux, dans divers secteurs, ces **expositions peuvent porter gravement atteinte à leur santé**.

La gravité des maladies liées à la chaleur s'étend des simples éruptions cutanées et des enflures légères au

stress thermique et à l'épuisement dû à la chaleur, pouvant donner lieu à des maladies plus sévères potentiellement mortelles comme la rhabdomyolyse (lésions musculaires), les lésions rénales aiguës, les coups de chaleur et les arrêts cardiaques provoqués par le stress thermique. Les travailleurs présentant déjà des problèmes de santé tels que le diabète ou les maladies pulmonaires et cardiaques sont particulièrement exposés aux risques (*Hazards 162*).

Une pathologie récemment reconnue, la maladie rénale chronique d'origine inconnue (CKDU), a été observée chez les travailleurs du secteur bananier et d'autres travailleurs effectuant des travaux manuels lourds sous des

températures élevées, tuant plusieurs milliers d'entre eux chaque année. Un article publié en 2016 dans le *Clinical Journal of the American Society of Nephrology* a laissé entendre que la CKDU pourrait être l'une des premières épidémies attribuables au changement climatique.

Les estimations conjointes de l'OMS et de l'OIT publiées en 2023 dans le journal *Environnement international* indiquent que, en 2019, 1,6 milliard de travailleurs à travers le monde ont été exposés à des rayonnements UV solaires dans le cadre de leurs activités professionnelles, soit 28,4 % de la population active. Il s'agit du facteur de risque de cancer le plus fréquent lorsque les travailleurs sont régulièrement exposés à des niveaux de rayonnement supérieurs aux seuils quotidiens recommandés.

Les expositions aux UV peuvent également causer des lésions irréversibles aux yeux, que

ce soit à la suite de courtes expositions très intenses ou d'expositions plus longues pouvant provoquer une dégénérescence maculaire, des tumeurs oculaires et des cataractes.

Les conclusions d'une étude publiée en avril 2024 dans *BJOG: an International Journal of Obstetrics & Gynaecology* indiquent que travailler dans des conditions de chaleur extrême peut doubler le risque de mortinatalité et de fausse couche chez les femmes enceintes. 800 femmes de l'État du Tamil Nadu, situé dans le sud de l'Inde, exerçant toute des métiers lourds ou modérés, ont participé à cette étude.

Près de la moitié d'entre elles (47,3 %) exerçaient des métiers où elles étaient exposées à des températures élevées (agriculture, fours à briques, marais salants). Les autres travaillaient dans des environnements plus frais tels que les écoles ou les hôpitaux, bien que certaines d'entre elles soient également exposées à des températures très élevées.



Photo : OIT

TRAVAIL DES FEMMES : une étude de 2024 consacrée aux ouvrières de la briqueterie et aux femmes exerçant des métiers lourds dans l'État du Tamil Nadu a révélé que le pourcentage de complications et issues défavorables de la grossesse était considérablement plus élevé chez les femmes travaillant dans des températures élevées.

Il ressort également de cette étude que le pourcentage de complications et issues défavorables de la grossesse chez les femmes exposées à la chaleur s'élevait à 5 % par rapport à 2 % chez les femmes non exposées. Le pourcentage d'accouchements prématurés ou d'enfants mort-nés s'élevait à 6,1 % par rapport à 2,6 % chez les femmes non exposées et celui des nouveau-nés de faible poids à 8,4 %, par rapport à 4,5 %.

Les **travailleurs en intérieur** peuvent également être exposés à des risques. Les températures suffocantes, notamment lorsque les processus produisent de la chaleur (**boulangeries, fonderies, blanchisseries** et **verreries**), peuvent altérer la concentration et provoquer des troubles physiques et mentaux potentiellement graves.

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

Les **tempêtes, ouragans et inondations**, les **blizzards**, la **foudre**, les **tornades**, les **incendies de forêt** et les **vents violents** sont autant de phénomènes caractéristiques du **changement climatique**.

Le 10 décembre 2021, lorsque des tornades d'une violence extrême se sont abattues sur de vastes zones du Midwest américain, des travailleurs ont perdu la vie parce que leurs employeurs leur avaient refusé le droit de se conformer aux avertissements d'urgence et de quitter leur poste de travail pour se rendre en lieu sûr.



CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES : que vous grelotiez à l'extérieur dans le froid, que vous deviez braver les éléments pour vous rendre au travail ou que vous soyez bien à l'aise dans un bureau, l'évolution du climat a rendu le travail et même, dans une plus large mesure, l'accès au travail de plus en plus difficiles pour bon nombre de travailleurs.

Dans le Kentucky, huit travailleurs de la fabrique de bougies **Mayfield Consumer Products** ont perdu la vie lorsque le bâtiment a été rasé par une tornade. Il leur avait été annoncé qu'ils seraient licenciés s'ils quittaient leur lieu de travail. L'OSHA, l'agence américaine de réglementation de la sécurité, a infligé une amende de 40.000 USD à cette entreprise, non dotée de représentation syndicale, pour sept violations « graves » des règles de sécurité ayant entraîné la mort.

Des avocats ayant déjà défendu des travailleurs blessés dans le passé ont déposé une plainte auprès du *National Labor Relations Board* (NLRB), le Conseil national des relations de travail, accusant Mayfield Consumer Products d'avoir exercé des représailles envers d'anciens employés ayant coopéré à l'enquête de l'OSHA et d'avoir sanctionné ceux impliqués dans cette affaire.

William Nefzger, un des avocats représentant les travailleurs, a déclaré : « À la suite de notre action intentée en justice au nom de nos clients, Mayfield Consumer Products a réagi en réduisant leurs indemnités couvrant les accidents du travail. À présent, les frais médicaux de nos clients, normalement pris en charge dans le cadre des prestations couvrant les accidents du travail, ne sont plus remboursés car ces indemnités ont été réduites. »

Le même jour, six travailleurs ont perdu la vie dans l'effondrement d'un entrepôt d'Amazon à Edwardsville, dans l'Illinois, frappé par une tornade. Dans une déclaration, le syndicat des détaillants, grossistes et grands magasins, (*Retail, Wholesale and Department Store Union* – RWDSU), reproche à Amazon d'avoir

prétendument exigé de ses travailleurs qu'ils continuent à travailler pendant le passage d'une tornade majeure.

Stuart Appelbaum, président du RWDSU, a déclaré : « Une fois de plus, Amazon fait passer ses résultats financiers avant la vie de ses employés. Exiger de poursuivre le travail durant une alerte aux tornades d'importance majeure est inexcusable. »

Et d'ajouter : « Il s'agit d'un nouvel exemple scandaleux d'une entreprise qui privilégie les profits au détriment de la santé et de la sécurité de ses travailleurs, et nous ne pouvons pas tolérer cela. Nous ne pouvons plus laisser Amazon s'en tirer à bon compte alors que cette société met en danger la vie d'employés qui travaillent dur. » Dans le « manuel de l'employé » d'Amazon, on peut lire que les travailleurs pourront être licenciés s'ils quittent leur poste sans autorisation.

Dans un courrier daté du 26 avril 2022, l'agence de réglementation **OSHA**, qui n'a pas porté plainte contre Amazon, a exprimé ses inquiétudes concernant la gestion de l'incident par l'entreprise, notamment la procédure inutilement compliquée pour déclencher une alarme.

Lorsque l'ordre de se mettre à l'abri a été donné aux employés pour la première fois, les responsables ont dû crier de vive voix car le mégaphone était « enfermé dans une cage et inaccessible ». Le courrier souligne encore que certains travailleurs ignoraient où se situait l'abri dans l'établissement, tandis que d'autres n'avaient jamais participé à un exercice de simulation de tornade.

Photo : IAFF Local 997



INCENDIE DE FORÊT : deux personnes ont été tuées et des milliers de têtes de bétail décimées en mars 2024 dans un incendie de forêt. L'incendie de Smokehouse Creek, le plus important jamais enregistré dans l'État du Texas, a emporté plus d'un million d'hectares de forêt, dévasté des exploitations de bétail et détruit de nombreuses habitations, abandonnant derrière lui un paysage calciné. Cindy Owen, conductrice de poids lourds, compte parmi les victimes de cette catastrophe. Âgée de 44 ans, elle avait pris la route à Oklahoma-City pour rejoindre son domicile à Amarillo, lorsque son camion s'est retrouvé encerclé par les flammes. Elle est décédée à l'hôpital le lendemain.

Les **incendies de forêt** – de plus en plus fréquents en raison du changement climatique – peuvent présenter un risque mortel, en particulier pour les agents des services d'urgence. Les flammes et la chaleur ne sont pas les seuls dangers : les fumées peuvent également tuer.

En 2023, les **syndicats espagnols CC.OO, UGT et CSIC** qui représentent les pompiers employés par AMAYA, l'Agence andalouse de l'environnement et de l'eau, sont parvenus à faire reconnaître le caractère cancérigène des fumées.

Chaque année, en Australie, **les feux de brousse de grande ampleur sont responsables de centaines de décès supplémentaires** résultant de troubles respiratoires ou cardiaques.

L'agence fédérale américaine de recherche pour la sécurité (**National Institute for Occupational Safety and Health – NIOSH**) précise que les risques fréquents encourus par les pompiers sur le terrain sont « notamment les brûlures/prises au piège, les maladies provoquées par la chaleur, les blessures, les

inhalations de fumées, les blessures liées aux véhicules (y compris les avions), les glissades, les trébuchements, les chutes, ou autres ». Par ailleurs, en raison de l'intensité des efforts physiques déployés durant des périodes prolongées, les pompiers peuvent également être « victimes d'un arrêt cardiaque ou développer une rhabdomyolyse ».

Les **inondations** peuvent rendre le transport dangereux pour tous les travailleurs et s'accompagner d'un risque accru d'infections. En fonction des régions du monde, ces infections s'étendent du simple rhume au choléra. Les agriculteurs risquent de se retrouver face à un métier dangereux ou sans travail du tout.

Les inondations sont susceptibles de provoquer des maladies dues aux reflux des eaux usées, telles que la maladie de Weil transmise par les rongeurs ou d'autres pathologies résultant de l'exposition aux moisissures. Les débris tels que les arbres tombés au sol ou les infiltrations d'eau peuvent présenter un danger pour la sécurité électrique et la sécurité incendie, et rendre le travail dangereux ou impossible.

Un guide élaboré par la fédération syndicale nationale britannique TUC, intitulé *Health and safety in flooded areas*, stipule que « tout employeur doit disposer d'un "plan de reprise après sinistre" décidé en concertation avec le syndicat et devant être actualisé régulièrement ».

Le problème du **froid** est le pendant opposé des températures extrêmes au travail. Lorsque les températures descendent sous la barre des -10 °C, il existe un **risque d'hypothermie ou de gelure** en cas de séjour prolongé à l'extérieur

sans protection adéquate. Le refroidissement éolien peut accroître considérablement les risques. Le pied des tranchées et les engelures sont également des **affections qui touchent les travailleurs en extérieur**.

La neige, le verglas et le gel peuvent augmenter les risques de glissades, chutes ou accidents de la route. La neige peut dissimuler des dangers tels que les risques de chute ou les panneaux de toit fragiles.

LE PROBLÈME DE LA POLLUTION

La **pollution atmosphérique et le smog** peuvent provoquer des problèmes de santé graves et à long terme. Un article publié en 2023 dans le *Journal of Occupational and Environmental Hygiene* indique que l'impact croissant du changement climatique sur les niveaux de polluants atmosphériques aura des conséquences disproportionnées sur les travailleurs en extérieur, avec une exposition accrue aux PM2,5, aux particules d'ozone et aux allergènes. Il souligne également que, souvent, « ces expositions sont accentuées en raison des exigences physiques liées aux nombreuses activités en extérieur ». L'article observe, en outre « une augmentation des taux de morbidité et de mortalité parmi ces travailleurs, associée au changement climatique ».

Les estimations mondiales communes OMS/OIT de la charge de morbidité

et des traumatismes liés à l'activité professionnelle (2021) indiquent que plus de 770.000 décès par an peuvent être attribués à l'exercice d'une profession exposée à des polluants atmosphériques. L'OIT ajoute cependant que les conséquences réelles de la pollution atmosphérique dans les environnements professionnels sur la santé des travailleurs sont probablement beaucoup plus nombreuses.

L'OIT indique que la pollution de l'air sur le lieu de travail, qu'il s'agisse d'activités en extérieur ou en intérieur, peut avoir des effets graves et chroniques sur la santé, notamment des cancers, des accidents vasculaires, des maladies respiratoires et cardiovasculaires, ou autres.

Par ailleurs, le changement climatique peut aggraver les risques présents au quotidien sur le lieu de travail. Le rapport de recherche de l'OIT (2023) sur **les risques liés aux produits chimiques en raison du changement climatique**

met en garde contre des dangers imprévus, pouvant inclure l'utilisation de pesticides dangereux pour faire face au changement de comportement des parasites vis-à-vis des cultures et du bétail. De nombreux processus, tels que les fonderies et la production chimique,

sont parfois conçus pour fonctionner en continu. Les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent interrompre ces processus ou les mesures de sécurité essentielles, avec des conséquences potentiellement dramatiques.



Photo: OIT

NETTOYAGE : les travailleurs du secteur du traitement des déchets et du recyclage sont confrontés à des risques élevés de se blesser ou de contracter des maladies lors de la manipulation de débris et de matériels contaminés par des eaux usées ou des substances chimiques.

Les secouristes et les travailleurs qui participent au déblaiement et aux réparations après des événements météorologiques extrêmes sont exposés à des risques élevés, étant donné qu'ils travaillent dans des conditions parmi les plus dangereuses et souvent pendant de longues heures, parfois sans assistance et sans équipements de protection adéquats.

et d'autres services indispensables à la vie et au fonctionnement de la société – peuvent être exposés à des risques élevés lorsqu'ils sont appelés à travailler dans des situations exceptionnelles, alors qu'ils ne courent pas ces mêmes risques dans des circonstances normales et ne disposent donc pas forcément de la formation ou des équipements et vêtements de protection nécessaires.

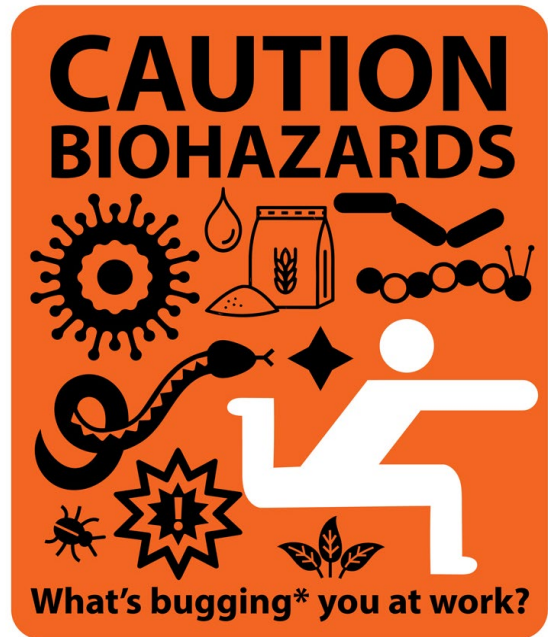
Les travailleurs essentiels – ceux qui assurent les soins de santé, les transports, l'alimentation

RISQUE D'INFECTION

Les infections représentent une menace de plus en plus importante sur le lieu de travail. Le [document d'information de la CSI sur les risques biologiques](#), publié en décembre 2023, indique que « la crise climatique, l'urbanisation et l'évolution de l'utilisation des sols ont un impact sur la santé et la sécurité au travail et ont engendré des risques biologiques présentant de nouveaux dangers ou des dangers dans de nouvelles structures ».

Le guide de l'OIT [Santé et sécurité au travail et transition juste](#), publié en 2023 ([Hazards 164](#)), lance la mise en garde suivante : « Les risques émanant des maladies vectorielles comme le paludisme ou la dengue augmenteront avec la hausse des températures, avec une modification potentielle de leur répartition géographique causée par le changement climatique.

Ces transformations concernent tous les travailleurs, en particulier ceux qui exercent leurs activités professionnelles à l'extérieur et qui sont davantage exposés aux maladies vectorielles causées par les moustiques, les puces ou les tiques. D'autre part, les maladies infectieuses



Biological hazards kill over half a million workers worldwide every year.

***It's not just infections.** Exposure to flour, cereal, wool, cotton and other organic dusts can lead to allergies, lung, heart or other diseases. Explosions and asphyxiations are a known problem too. Vectors including insects, reptiles and animals can cause injuries and poisonings as well as spreading diseases. Plants may be allergens, irritants or highly toxic.

No job is safe, from farms to factories, construction sites to health care, waste and water treatment to transport, barber shops to schools.

There should be a law against it.

www.hazards.org/biohazards

peuvent également toucher les travailleurs via des agents pathogènes présents dans l'eau ou les aliments, tels que les salmonelles, en cas de contact direct avec de l'eau ou des denrées alimentaires contaminées. »

Dans une déclaration publiée en décembre 2023, l'[OMS](#) souligne : « La crise climatique actuelle a considérablement augmenté le risque de maladies potentiellement mortelles telles que le choléra, le paludisme et la dengue. »



LE DROIT DE REFUSER UN TRAVAIL EST ESSENTIEL FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES

Avec l'accélération de la crise climatique, les travailleurs seront de plus en plus souvent exposés à des dangers « naturels » sur le lieu de travail, met en garde un rapport du *US National Employment Law Project*. Ce rapport souligne que les travailleurs devront de plus en plus souvent faire valoir leur droit de refuser un travail réputé dangereux et devront acquérir de nouveaux droits.

Le rapport *The Right to Refuse Unsafe Work in an Era of Climate Change* souligne : « Dans l'environnement qui est le nôtre aujourd'hui, les normes de santé et de sécurité du 20e siècle ne suffisent plus pour assurer la protection des travailleurs. Il importe de rééquilibrer les pouvoirs afin que les travailleurs puissent exercer une plus grande autonomie en matière de sécurité sur leur lieu de travail.

Les travailleurs doivent avoir le droit concret de refuser un travail dangereux face à des catastrophes naturelles, lequel doit être accompagné de dispositions garantissant le droit aux congés payés avec protection de l'emploi, de mesures anti-représailles, de sanctions substantielles en cas de non-respect des règles et d'une extension des prestations en matière d'assurance chômage. »

Le rapport conclut : « Si un environnement professionnel est réputé dangereux en raison de la chaleur (ou du froid), d'inondations imminentes ou d'un risque réel d'effondrement du toit, les travailleurs ne devraient pas être tenus de rester sur leur lieu de travail pendant la mise en place des systèmes bureaucratiques.

Afin que les travailleurs puissent faire valoir ce droit sans difficulté, ce dernier doit être renforcé par des dispositions telles que les congés payés avec protection de l'emploi, de mesures anti-représailles et de sanctions substantielles en cas de non-respect des règles.

Afin de soutenir les travailleurs, le système d'assurance chômage doit renforcer la portée et la mise en œuvre de l'aide aux chômeurs en cas de catastrophe, de manière à pouvoir leur apporter une véritable assistance dans pareille situation. Enfin, le système d'assurance chômage doit prendre en compte les risques environnementaux et les pratiques des employeurs dans le cadre de la définition des offres de "travail convenable" proposées aux personnes en voie de rétablissement après avoir été affectées par des catastrophes naturelles au travail. »

L'article 13 de la **Convention 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs** précise que tout travailleur qui estime que son travail présente « un péril imminent et grave pour sa vie ou sa santé devra être protégé contre des conséquences injustifiées, conformément aux conditions et à la pratique nationales ».

L'article 19 ajoute : « Le travailleur signalera immédiatement à son supérieur hiérarchique direct toute situation dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un péril imminent et grave pour sa vie ou sa santé et, jusqu'à ce que l'employeur ait pris des mesures

pour y remédier, en cas de besoin, celui-ci ne pourra demander aux travailleurs de reprendre le travail dans une situation où persiste un péril imminent et grave pour la vie ou la santé. »

La Convention 155 est une convention « fondamentale » de l'OIT et, à ce titre, les normes qui y figurent doivent être respectées dans les 187 États membres de l'OIT.

www.nelp.org

LES RISQUES DE RÉACTION À LA CHALEUR – LISTE DES SYMPTÔMES

Les problèmes de santé liés à la chaleur peuvent constituer un risque dans tous les secteurs professionnels. Il importe d'être attentif aux symptômes.

Stress thermique : les signes avant-coureurs : déshydratation (avoir soif), crampes musculaires, éruptions cutanées (bourbouille ou miliaire sudorale), confusion.

Coup de chaleur : maux de tête, nausées, vertiges, faiblesse, irritabilité, transpiration abondante, diminution des urines ou urines foncées, troubles de la vue, palpitations.

Insolation : l'affection la plus grave liée à la chaleur. Peau rouge, chaude et sèche ; absence de transpiration ; température corporelle élevée ; confusion et/ou comportement irrationnel ; évanouissement et/ou étourdissement (syncope thermique) ; convulsions. L'insolation peut être mortelle.

Accidents du travail : travailler en présence de températures élevées peut altérer la concentration et causer de la fatigue, augmentant ainsi le risque d'accidents ou de blessures graves. Les mains moites, la vue altérée par la sueur ou les lunettes embuées peuvent accroître les risques.

Autres effets : le rayonnement solaire peut entraîner une dégénérescence maculaire (dégradation progressive de la vue). Certaines maladies rénales ont été associées à des températures élevées et à la déshydratation parmi les travailleurs en extérieur. La surexposition au rayonnement solaire peut entraîner des lésions cutanées et des cancers de la peau. Le stress thermique et les efforts physiques prolongés peuvent provoquer une rhabdomyolyse (une lésion musculaire grave). La surexposition à la chaleur peut provoquer des arythmies cardiaques et une hypercoagulabilité et augmenter les risques d'infarctus, ainsi que des gonflements (œdème de chaleur).

Les maladies provoquées par la chaleur entraînent rapidement des complications. Il est donc important de rester attentif aux symptômes. Si un travailleur présente les signes d'un coup de chaleur ou d'une insolation, il convient d'appeler immédiatement les services médicaux.

www.hazards.org/heat

RESSOURCES

- Pages web de Hazards : « *Climate and workers' health* ».
- Pages web de Hazards : « *Biological Hazards* ».
- Pages web de l'OIT : « *Changement climatique et emploi* ».
- Pages web de la CSI : « *Climat* ».
- Pages web de la CSI : « *Les transformations à l'échelle mondiale – Des transitions justes* ».
- LOHP *Collective Bargaining for Health and Safety, section Emergencies and disasters*.
- EU-OSHA OSH-Wiki. *Climate Change: Impact on Occupational Safety and Health (OSH)*.
- ETUI: *Les travailleurs face aux enjeux climatiques*, HesaMag #28, hiver 2023.

RÉFÉRENCES SÉLECTIONNÉES

- Laurie Parsons, Ricardo Safra de Campos, Alice Moncaster, Ian Cook, Tasneem Siddiqui, Chethika Abenayake, Amila Buddhika Jayasinghe, Pratik Mishra, Long Ly Vouch & Tamim Billah (2024) *Globalized Climate Precarity: Environmental Degradation, Disasters, and the International Brick Trade*, Annals of the American Association of Geographers, 114:3, 520-535, DOI: 10.1080/24694452.2023.2280666
- *Occupational safety and health in a just transition*, ILO, 2023.
- *Travailler sur une planète plus chaude : l'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent*, OIT, 2019.
- Kiefer M, Rodríguez-Guzmán J, Watson J, van Wendel de Joode B, Mergler D, da Silva AS. *Worker health and safety and climate change in the Americas: issues and research needs*, Rev Panam Salud Publica, septembre 2016;40(3):192-197. PMID: 27991978; PMCID: PMC5176103.
- Kerwin Kofi Charles & Matthew S. Johnson & Melvin Stephens & Do Q. Lee, 2022. *"Demand Conditions and Worker Safety: Evidence from Price Shocks in Mining,"* Journal of Labor Economics, vol 40(1), pages 47-94.

- Dong XS, West GH, Holloway-Beth A, Wang X, Sokas RK. **Heat-related deaths among construction workers in the United States**. Am J Ind Med. 2019; 62: 1047-1057. <https://doi.org/10.1002/ajim.23024>
 - Gubernot, D.M., Anderson, G.B. and Hunting, K.L. (2015), **Characterizing occupational heat-related mortality in the United States, 2000–2010: An analysis using the census of fatal occupational injuries database**. Am J Ind.Med. 58: 203-211.
 - Mutic, A.D., Mix, J.M., Elon, L., Mutic, N.J., Economos, J., Flocks, J., Tovar-Aguilar, A.J. and McCauley, L.A. (2018), **Classification of Heat-Related Illness Symptoms Among Florida Farmworkers**. Journal of Nursing Scholarship, 50: 74-82. <https://doi.org/10.1111/jnu.12355>
 - Glaser, Jason; Lemery, Jay; Rajagopalan, Balaji and others. **Climate Change and the Emergent Epidemic of CKD from Heat Stress in Rural Communities: The Case for Heat Stress Nephropathy**, *Clinical Journal of the American Society of Nephrology*, 11(8):p 1472-1483, août 2016. DOI: 10.2215/CJN.13841215
 - Frank Pega, Natalie C Momen, Kai N Streicher and others. **Global, regional and national burdens of non-melanoma skin cancer attributable to occupational exposure to solar ultraviolet radiation for 183 countries, 2000–2019: A systematic analysis from the WHO/ILO Joint Estimates of the Work-related Burden of Disease and Injury**, *Environment International*, volume 181, 2023, 108226, ISSN 0160-4120. <https://doi.org/10.1016/j.envint.2023.108226>.
 - Rekha S, Nalini SJ, Bhuvana S, Kanmani S, Hirst JE, Venugopal V. **Heat stress and adverse pregnancy outcome: Prospective cohort study**. BJOG. 2Avril 2024 ;131(5):612-622. doi: 10.1111/1471-0528.17680. Epub, 09 octobre 2023. PMID : 37814395.
 - Borchers Arriagada, N., Palmer, A.J., Bowman, D.M., Morgan, G.G., Jalaludin, B.B. and Johnston, F.H. (2020), **Unprecedented smoke-related health burden associated with the 2019–20 bushfires in eastern Australia**. Med. J. Aust., 213: 282-283.
 - Schulte PA, Jacklitsch BL, Bhattacharya A and others. **Updated assessment of occupational safety and health hazards of climate change**. J Occup Environ Hyg. Mai-juin 2023, 20(5-6):183-206. doi: 10.1080/15459624.2023.2205468 Epub, 02 juin 2023. PMID : 37104117; PMCID: PMC10443088.
 - **Chemicals and climate change in the world of work: Impacts for occupational safety and health**, OIT, juillet 2023.
 - **Risques biologiques et environnements professionnels : position et priorités des syndicats en prévision de la première discussion de la Conférence internationale du Travail 2024 sur la protection de la sécurité et de la santé contre les risques biologiques sur les lieux de travail**, CSI, décembre 2023.
-

CSI
Confédération syndicale internationale

info@ituc-csi.org

www.ituc-csi.org

Téléphone: +32 (0)2 224 02 11

Boulevard du Jardin Botanique, 20
1000 Bruxelles - Belgique

Éditeur légalement responsable:
Luc Triangle, secrétaire général

